



TARIF GREFFE PERSONNE MORALE

CONSTITUTION - IMMATRICULATION PRINCIPALE AVEC DÉPÔT D'ACTE

- Constitution de sociétés commerciales avec création d'établissement : 37,45 euros
- Constitution sans activité, y compris les sociétés commerciales : 66,88 euros
- Achat, apport, mutation onéreuse (loi 1909) : 69,56 euros
- Prise en location-gérance, prise en gérance-mandat : 69,56 euros

IMMATRICULATION SECONDAIRE (NOTIFICATION COMPRISE)

- Création de l'établissement secondaire : 103,02 euros (*)
- Prise en location-gérance, prise en gérance-mandat : 105,71 euros (*)
(* Si la société commence son activité lors de cette formalité, publier un avis au BODACC (+ 116,00 euros)
- Achat, apport, mutation onéreuse : 105,71 euros
- Transfert d'établissement secondaire hors ressort en création : 113,74 €
- Transfert d'établissement secondaire hors ressort avec location-gérance ou achat : 116,43 €

INSCRIPTION COMPLÉMENTAIRE

- Création de l'établissement complémentaire : 64,75 euros
- Prise en location-gérance, prise en gérance-mandat : 67,44 euros
- Achat, apport, mutation onéreuse : 67,44 euros

IMMATRICULATION À LA SUITE D'UN TRANSFERT (NOTIFICATION COMPRISE)

- Sans maintien d'activité dans le ressort de l'ancien greffe : 226,49 euros
- Avec maintien d'activité dans le ressort de l'ancien greffe : 259,95 euros
- Lors d'un transfert, prévoir, le cas échéant, les frais de notification supplémentaires pour chaque immatriculation secondaire : 44,17 euros



MODIFICATION

- Modification avec avis au BODACC et dépôt d'acte : 192,01 euros
- Changement de forme juridique : 212,08 euros
- Modification sans BODACC, avec dépôt d'acte : 76,01 euros
- Modification avec BODACC, sans dépôt d'acte : 178,08 euros
- Modification sans BODACC, sans dépôt d'acte : 62,08 euros
- Mise en location-gérance, gérance-mandat, avec BODACC, sans dépôt d'acte : 180,77 euros
- Acquisition d'un fonds de commerce par l'exploitant : 64,77 euros
- Prise d'activité par création : 178,08 €
- Prise d'activité avec location-gérance : 180,77 €
- Prise d'activité avec achat : 64,77 €

RADIATION

- Radiation du siège social, sans dépôt d'acte : 0,00 euro
- Radiation du siège social, avec dépôt d'acte : 13,93 euros
- Radiation de l'établissement secondaire : 44,17 euros
- Radiation de l'établissement complémentaire : 62,08 euros

NOTIFICATION INTERGREFFE (DÉTAIL)

- Total des frais de notification : 44,17 euros

REGISTRE DES BENEFICIAIRES EFFECTIFS D'UNE SOCIETE

- Déclaration relative au(x) bénéficiaire(s) effectif(s) effectuée lors de la demande d'immatriculation : 21,41 € TTC
- Déclaration modificative ou complémentaire des bénéficiaires effectifs : 44,70 € TTC
- Déclaration relative au(x) bénéficiaire(s) effectif(s) pour les personnes morales immatriculées avant le 1er août 2017 (régularisation) : 48,77 € TTC

Créer / Modifier / Radier votre entreprise en moins d'une heure avec
un conseiller CCI

